



## Plus value sur chalet demontable ou mobil home

Par **dooblr**, le **17/12/2014** à **14:49**

Bonjour à tous,

Je vous présente la situation, J'ai hérité de mon défunt père d'un terrain d'une valeur de 30000 euros avec un chalet juste posé dessus qui n'a aucune fondation et qui peut être démontable. Ne sachant pas la valeur de celui-ci. Le notaire me l'a estimé à 10000 euros vu son ancienneté. Acte signé en 2013. En 2014, je souhaite revendre la parcelle et son chalet. On m'a fait une offre à 75000 pour le tout. Mes questions concernent la taxe sur la plus-value, pouvez-vous me confirmer qu'il n'y a pas de plus-value sur le chalet ou mobil home vu qu'il n'est pas considéré comme un bien immobilier? Dans ce cas puis-je faire un acte notarié avec 30000 euros pour le terrain et 45000 euros pour le chalet? Et de ce fait n'aurait-il aucune plus-value qui me serait taxée.

Cordialement